Département de la MOSELLE COMMUNE DE GROSTENQUIN

Arrondissement de FORBACH Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2011

Nombre des Conseillers Elus : 15 Convocation du 1^{er} juin 2011

Conseillers en Fonction: 14 **Président:** Monsieur Patrick **SEICHEPINE**, Maire.

Présents: Katia KARST, Michel HAMANT, Armand

CHARPENTIER.

Conseillers Présents : 11 Françoise GROSSE, André GROSSE, Agnès HAMANT, Thierry

MULLER, Alain SADLER, Patrick FERY

Absents excusés : Eric HEMMER, Bertrand BADO, Gérard

DELLES, Dominique RISSE (procuration à Agnès HAMANT)

PV du 15avril 2011 : il est adopté à l'unanimité.

1. <u>Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs :</u>

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Après vote, ont été proclamés :

<u>Délégués</u>: Monsieur SEICHEPINE Patrick

Madame GROSSE Françoise Monsieur SADLER Alain

Suppléants: Monsieur HAMANT Michel

Monsieur FERY Patrick Madame HAMANT Agnès

2. <u>Désignation d'un agent recenseur</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à désigné Madame Angélique BURCKHARDT en tant qu'agent recenseur de la commune pour le recensement qui aura lieu en 2012.

3. Avenir ancienne maison de LINSTROFF

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de faire procéder à la démolition de l'ancienne maison de LINSTROFF. Il décide de faire une procédure adaptée d'appel d'offres pour choisir l'entreprise qui fera les travaux.

4. <u>Marché procédure adaptée : Rue diverses dans Grostenquin et annexe de Bertring Pose de bordures, confection de trottoirs et réfection de chaussé :</u>

Le Conseil Municipal de la commune de GROSTENQUIN

VU le résultat de l'appel d'offres du 28 avril 2011, concernant les travaux cités en objet.

CONSIDERANT que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise TERRA-EST Z.A. du Stade 57660

VAHL EBERSING qui s'engage à exécuter les travaux pour un montant de 51.224,68 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

Les dépenses en résultant seront réglées par la Trésorerie de Grostenquin/Morhange.

5. <u>Centre de tri postal : problème fosse septique :</u>

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire concernant les problèmes liés à la fosse septique en place au centre de tri, décide, à l'unanimité, de faire procéder à l'installation d'une fosse septique toutes eaux par l'entreprise TERRA-EST de Vahl-Ebersing pour un montant de 3.450,00 € H.T.

6. Zonage d'assainissement :

les fermes isolées.

La Communauté de Communes du Centre Mosellan a engagé une étude de zonage d'assainissement sur le périmètre de la commune de Grostenquin.

Cette étude a été menée par le bureau d'études Géodiagnostic en concertation avec les services du Centre Mosellan et les élus de la commune.

Après présentation du dossier fourni par le Centre Mosellan, il en ressort le périmètre suivant :

Zone d'assainissement collectif : pour l'ensemble du village à l'exception des habitations zonées en non collectif. Zone d'assainissement non collectif : l'extrémité de la rue du stade, les deux extrémités du bourg de Linstroff et

Après en avoir délibéré, les élus approuvent l'étude de zonage d'assainissement.

7. : Création poste Adjoint Administratif

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, au 1^{er} échelon, IB 298, IM 296, à raison de 11/35^{ème} à compter du 01/07/2011 sur la base d'un contrat à durée déterminée.

8. <u>Budget illuminations de Noël</u>

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter un budget de 5.900,00 € H.T. concernant l'achat d'illuminations de Noël.

9. Annulation régie cantine

Après l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte l'annulation de la régie cantine de la commune de Grostenquin.

10. Rémunération chantier-jeunes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le paiement nominatif des 5 jeunes ayant participé aux travaux du chantier-jeunes sur la commune pour un montant net de 135,00 € par jeune, à savoir à : HEIMBERGER Florian, MEYER Audrey, RUMPLER Jérôme, STREIFF Ghislain et TRENTIN Mickaël.